

Formation  
Carreleur



Fédération Romande  
du Carrelage - FeRC

Fédération Romande  
du Carrelage  
**FeRC**

Ch. de l'Islettaz 5 | CH-1305 Penthaz

Tél. +41 21 881 17 10

[info@ferc.ch](mailto:info@ferc.ch) | [www.ferc.ch](http://www.ferc.ch)

# ANNEXE AU RÈGLEMENT DU CONCOURS ROMAND DU MÉTIER DE CARRELEUR/CARRELEUSE



Valide dès le 1<sup>er</sup> août 2021

## RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de :

### **Fédération Romande du Carrelage - FeRC**

Ch. de l'Islettaz 5  
1305 Penthelaz  
Tel. 021 881 17 10  
info@ferc.ch  
www.ferc.ch

### Personne de contact :

Patrick Loosli  
ploosli@ferc.ch

L'organisation et le déroulement sur place incombent aux associations cantonales soutenues par la FeRC, avec la collaboration du chef expert romand.

## EXPLICATION DE LA TAXATION DES OBJETS

### PREAMBULE

La taxation des objets réalisés par les candidats (évaluation et attribution des points) est semblable au système utilisé lors des concours nationaux. Ce système diffère d'une taxation traditionnellement utilisée lors d'examen de fin d'apprentissage.

Pour le concours, les critères d'aspects visuels représentent une plus faible partie des points à disposition. L'accent est mis, de ce fait, principalement sur des critères mesurables.

### SYSTÈME DE TAXATION

La taxation est réalisée sur six critères différents, répartis en deux domaines.

<b>CRITÈRES SUBJECTIFS</b>	<b>CRITÈRES OBJECTIFS</b>
Impression générale et coupes	Niveau, aplomb, dimensions et travail accompli
<b>JUGEMENT</b>	<b>MESURES</b>

Les critères subjectifs sont appelés « **Jugement** » et les critères objectifs « **Mesures** ».

#### CRITÈRES SUBJECTIFS « JUGEMENT »

Les critères **Impression générale** et **Coupes** sont évalués par les experts sur un maximum de 3 points :

- 0 = Insuffisant / pas réalisé
- 1 = Suffisant
- 2 = Bien
- 3 = Très bien

L'impression générale est évaluée en une fois pour l'ensemble de l'objet, à savoir les murs et le sol. L'évaluation des coupes, quant à elle, est séparée par paroi et par sol.

### CRITÈRES OBJECTIFS « MESURES »

Le nombre de positions de contrôle et leurs emplacements sont définis avant le concours par le chef expert et sont identiques pour tous les candidats.

Les critères **Aplomb**, **Niveau** et **Dimensions** sont taxés sur des mesures effectives. Les experts n'attribuent pas de point, mais indiquent la mesure ou la différence en mm mesurée sur l'objet.

- Chaque variation de 1 mm = 25% de déduction du total de point de la position de contrôle.

Pour le dernier critère **Travail accompli**, les experts contrôlent que le travail effectué corresponde bien aux plans (exécution complète et dans les bonnes couleurs).

- Evaluation en une seule position, résultat = « réussi » ou « non réussi »

### RECAPITULATIF DES POINTS

Les résultats sont enregistrés dans le système de calcul.

Celui-ci calcule le nombre de points résultant pour chaque position et le total obtenu par le candidat.